

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 27/2019
6 septembre 2019

Le Collège de la Concurrence approuve l'acquisition du groupe Fero par AVS Group

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 5 septembre 2019 l'acquisition des sociétés du groupe Fero par AVS Group GmbH.

Il fallait examiner l'impact de la transaction sur la concurrence à cause des rapports verticaux entre entreprises des deux groupes sur le marché UE pour la livraison d'équipement pour signalisation routière temporaire et sur le marché belge pour la prestation de services en matière de signalisation routière temporaire.

Le Collège a constaté, avec l'auditeur, que l'opération notifiée n'a pas d'effet de concentration susceptible de faire obstacle à l'approbation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tel. +32 (2) 277 73 74

Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).